

DEPARTEMENT  
VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT  
APT

DELIBERATION  
N°2024/007

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**DU SYNDICAT DU CABEDAN NEUF**  
**425 CHEMIN DU PERUSIER**  
**84 300 TAILLADES**

**DELIBERATION**  
**AFFICHEE LE :**

### **SEANCE DU 17 AVRIL 2024**

SYNDICS TITULAIRES	6
QUORUM	4
SYNDICS PRESENTS	6
VOTES POUR	6
VOTES CONTRE	0
ABSTENTIONS	0

**PRESENTS :** Mr HONORAT GUY Président

Syndic titulaire : LIENS Charles – OLIVIER Denis – BOURNE Véran-DEVINE Marc

Syndic suppléant : CALVIERE Robert

Excusés : CAPELLO Jean Pierre – PELISSIER Laurence - BOUCHET Jean Claude

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-sept avril, la Commission syndicale du syndicat s'est réunie à dix-huit heures au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

**Objet :** ATTRIBUTION MARCHÉ 2024-01

=====

**LE PRESIDENT EXPOSE :** Le président rappelle que le marché de faucardage et de curage attribué en 2021 à l'entreprise RIEU s'est terminé au bout des deux renouvellements prévus. Il convient de relancer une procédure pour continuer l'entretien des canaux gravitaires.

L'ASCO du Canal du Cabedan Neuf a donc lancé une procédure de marché public pour la réalisation du faucardage et du curage des canaux gravitaires, pour une période allant de 2024 à 2027. Après analyse des offres, il en ressort que l'offre économiquement la plus avantageuse a été faite par l'entreprise RIEU ENVIRONNEMENT.

Le président propose de retenir l'entreprise RIEU ENVIRONNEMENT pour un montant de 32 558 euros H.T.

**OUI L'EXPOSE DU PRESIDENT :** la commission syndicale approuve la proposition du président et l'offre de l'entreprise RIEU ENVIRONNEMENT pour un montant de 32 558 euros H.T., et décide de soumettre cette décision à l'approbation de Monsieur le Préfet de Vaucluse

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme.

Le syndic

Le Président

Envoyé en préfecture le 25/04/2024

Reçu en préfecture le 25/04/2024

Publié le

ID : 084-298401712-20240417-2024\_007-DE

Mr HONORAT GUY

